



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°33
31 octobre 2006

300 Conseil

302 Informations

- Attention!
- Centre de documentation
- Initia droit et les élèves des collèges et lycées parisiens ont besoin de tous! page 305

302 Europe

- Pratique du droit communautaire des affaires

304 Agenda

- Colloque EFB
- Commission Fiscale ACE

- La filiation dans tous ses états
- 40 ans de structure dualiste en France
- Ateliers Omnidroit
- Les abus de position dominante

303 Campagne pour les élections

- Au dauphinat

304 Vie du Palais

- Réunions de l'Anah
- Association Colette Bosquet
- Groupe catholique du Palais
- 18^e Concours international de plaidoiries
- Chaîne Casella

- Droits du conjoint survivant, trois ans après la réforme des retraites
- Remember Budapest
- Rentrée d'Initia droit
- Corses et amis de la Corse du Palais

306 Formation continue obligatoire

307 Commissions ouvertes

308 Tour de Paris du Droit Social

- 4^e étape : égalité ou discrimination positive

Le Bulletin

Déontologie : une codification claire et lisible

Editorial



Dominique Piwnica
Membre du Conseil
de l'Ordre

Ce qui était auparavant « Les règles et usages » de notre Barreau est devenu au fil du temps le « Règlement Intérieur ».

Certes, la norme déontologique est unifiée au plan national, mais le Barreau de Paris a conservé ses spécificités.

Celles-ci font partie d'un corpus qui était devenu difficilement lisible.

C'est pourquoi, le Conseil a voté une résolution pour adopter une nouvelle numérotation du Règlement Intérieur du Barreau de Paris.

Il n'y a aucune modification des textes, mais une réorganisation du Règlement Intérieur, à laquelle sera annexée une table de concordance.

Celui-ci sera mis en ligne sur la Banque de Données Déontologiques pour un accès rapide et simplifié de nos règles par tous les avocats dans l'attente du Code de Déontologie annoté, actuellement en cours d'élaboration.

Notre premier devoir est en effet de respecter ces règles, qui s'imposent à tous les avocats.

Cet ensemble de normes définit nos devoirs. C'est surtout notre fierté. Elle est le signe de notre singularité.

En effet, c'est dans le respect au jour le jour de nos principes essentiels, probité, confraternité, humanité, délicatesse, désintéressement que reposent la garantie de notre indépendance et l'assurance du caractère libéral de notre profession.

C'est dans la revendication d'une Déontologie unique et exigeante que doivent s'inscrire nos différences.

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 24 octobre 2006

Conférence du Stage

Le Conseil a approuvé la liste des douze secrétaires de la Conférence pour l'année 2007.

Premier secrétaire

M. Thibaut **Rouffiac**

Deuxième secrétaire

Mme Sabrina **Goldman**

Troisième secrétaire

Mme Céline **Bochet**

Quatrième secrétaire

M. Antonin **Levy**

Cinquième secrétaire

Mme Karine **Bourdié**

Sixième secrétaire

M. Florent **Loyseau de Grandmaison**

Septième secrétaire

M. Alexis **Werl**

Huitième secrétaire

M. Frédéric **Menges**

Neuvième secrétaire

Mme Aurélie **Cerceau**

Dixième secrétaire

M. Frédéric **Forgues**

Onzième secrétaire

M. Arnaud **Gris**

Douzième secrétaire

M. Thibault **Halmenschlager**

Formation

M. le Bâtonnier Jean-René Farthouat, qui a participé à la réunion de la Fédération des Barreaux d'Europe à Porto, a exposé au Conseil que l'une des préoccupations majeures des Barreaux Européens était la formation continue des avocats.

Le Barreau de Genève a, pour sa part, mis en place un « marathon » de la formation au cours duquel des professeurs d'université ou des juristes de renom, viennent faire le point en quelques minutes sur le dernier état du droit dans une matière.

Le Bâtonnier a exposé qu'à la suite de diverses remarques qui lui ont été faites au cours des réunions d'arrondissements, nombre de confrères ont émis le souhait que des blocs de formation soient mis en place.

Tenant compte de ces suggestions il envisage de créer au début du mois de juillet une « semaine de la formation », sorte d'université d'été.

Règlement intérieur

Le Conseil a entendu M. le Professeur Thierry Revet et Mme Dominique Piwnica, MCO, secrétaire de la commission de déontologie auxquels le Bâtonnier avait donné mission de procéder, à droit constant, à une refonte et renumérotation des dispositions du règlement intérieur du Barreau de Paris. Désormais, les dispositions parisiennes qui complètent les articles du règlement intérieur national (RIN) édictés par le Conseil National des Barreaux, et qui leur sont connexes, seront clairement identifiables dans les textes et seront précédées de la lettre « P ».

Dans une deuxième partie du règlement intérieur seront regroupées les dispositions parisiennes indépendantes du RIN.

Par ailleurs, la numérotation des dispositions parisiennes connexes aux dispositions nationales sera réorganisée de manière à ce que leur origine soit clairement identifiable.

Ces propositions ont été approuvées par le Conseil et donneront lieu au cours des prochaines semaines à la publication d'une table de concordance. Cette remise en forme du règlement intérieur ne s'est accompagnée d'aucune modification du dit règlement et ne concerne, bien entendu, que les avocats du Barreau de Paris.

CARPA

Le Conseil a reçu M. Jean-Christophe Barjon, AMCO, secrétaire général de la CARPA et M. Dominique Schmitt, AMCO, chargé des managements de

fonds, afin d'évoquer diverses questions concernant la CARPA.

M. Olivier Lagrave, MCO, ainsi que le Professeur Thierry Revet ont présenté au Conseil les conclusions d'un rapport relatif à la CARPA et les requisitions judiciaires qui lui sont adressées.

Cette question n'est tranchée ni par les textes ni par la jurisprudence accessible.

Le débat du Conseil a donc porté sur la nature juridique de la CARPA qui est à la fois le prolongement de l'avocat et un organisme rattaché à l'Ordre et au Bâtonnier.

Une proposition de résolution sur ce sujet sera soumise au Conseil par M. Olivier Lagrave au cours de sa prochaine réunion.

Conseil de discipline

Séance du mardi 24 octobre 2006

Actes de saisine

En octobre 2006, l'autorité de poursuite a engagé 21 procédures disciplinaires contre des avocats du Barreau de Paris pour les motifs suivants :

- Refus de rembourser à un client une partie substantielle d'une provision alors que peu de diligences avaient été effectuées. Manquement aux dispositions de l'article 1.3 du règlement intérieur et des principes essentiels notamment de diligence, de délicatesse et de probité.

- Manquement aux principes essentiels de délicatesse, de probité et d'honneur du fait de la non transmission des sommes reçues pour le compte d'un client. Non réponse aux délégués du Bâtonnier ce qui constitue un manquement aux principes de délicatesse, de courtoisie et de confra-

ternité. Ces manquements, s'ils sont avérés, constituent une violation des principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur.

- Envoi d'une correspondance à un délégué du Bâtonnier, à la suite d'une décision rendue en matière de contestation d'honoraires, comportant des termes outrageants. Manquements aux principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur, notamment de tact, de modération, de confraternité et de délicatesse. Condamnation par jugement rendu le 19 septembre 2001 par la 12^e Chambre du Tribunal de grande instance pour avoir été reconnu coupable des délits d'obtention du casier judiciaire d'un tiers à l'aide d'un faux nom et d'une fausse qualité ainsi que de diffamation non publique. Manquements aux principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur, notamment à l'honneur et à la probité.
- Condamnation par un Tribunal correctionnel pour dénonciation calomnieuse et outrage à personne dépositaire de l'autorité publique. Manquements aux principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur, notamment de modération et de courtoisie s'agissant de l'outrage à personne dépositaire de l'autorité publique, et de loyauté en ce qui concerne la dénonciation calomnieuse.
- Signature d'un protocole d'accord comportant une mention ajoutée de nature à donner à un client l'illusion d'une quelconque sécurité de l'opération envisagée. Réponses tardives répétées et systématiques aux courriers adressés par le représentant du Bâtonnier. Manquements aux principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur et notamment de confraternité et d'honneur.
- Transgression des dispositions de

l'article 11.5 du règlement intérieur et à ses obligations de ducroire. Manquements aux principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur et notamment de confraternité et de délicatesse.

- Défaut de transmission d'un dossier à un confrère. Défaut de réponse aux délégués du Bâtonnier. Manquement aux principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur, notamment de confraternité, et à l'obligation de diligence.
- Envoi d'un courrier à un confrère l'accusant de se comporter comme un délateur au bénéfice de la gestapo.
- Citation en correctionnelle devant le Tribunal de grande instance de Paris d'un confrère et d'un vice-procureur de la République pour délit d'injures raciales.
- Manquements aux principes essentiels tels qu'exprimés à l'article 1.3 du règlement intérieur et notamment de confraternité et d'honneur.
- Défaut de déclarations fiscales, constituant une infraction à l'article 27 du règlement intérieur. Faits ayant donné lieu à une condamnation pénale. Défaut de règlement de salaires dus à une salariée. L'ensemble de ces faits est susceptible de constituer des manquements aux principes essentiels notamment à la confraternité, la probité, la délicatesse édictés à l'article 1.3 du règlement intérieur.
- Aide apportée à une proposition d'action de corruption imaginaire de policiers, de fonctionnaires et de magistrats en laissant entendre qu'elle pouvait « aboutir très rapidement » en demandant une provision de 25 000 €;
- Dénigrement d'un codéfendeur par multiplication des incidents et fourniture à un juge d'informations non conformes aux intérêts de clients. Exercice d'un chantage auprès d'un client en le menaçant en cas de non paiement des honoraires réclamés de communiquer à un juge

d'instruction des éléments défavorables et en laissant entendre qu'ils pourraient remettre en cause un contrôle judiciaire. L'ensemble de ces faits est susceptible de constituer des manquements aux principes essentiels, notamment à l'honneur et à la probité ainsi qu'à la dignité, à la loyauté, et la confraternité. Faits susceptibles d'entraîner l'application par le Conseil de l'Ordre des dispositions de l'article 24 de la loi n°71-11-30 du 31 décembre 1971, modifiées par la loi n°204-130 du 11 février 2004.

- Tentative d'obtention de sommes importantes auprès des parents de deux justiciables en garde à vue en offrant de corrompre des policiers, des fonctionnaires et des magistrats dans la cadre d'une « transaction ». Exercice d'une pression sur les parents d'un deux justiciables susmentionnés pour obtenir un changement d'avocat, en proférant diverses menaces et en dénigrant l'avocat choisi. L'ensemble de ces faits est susceptible de constituer des manquements aux principes essentiels notamment à la probité, à la loyauté, à la confraternité et à l'honneur tels qu'édictés à l'article 1-3 du règlement intérieur.
- Défaut de diligences à l'égard de clients. Défaut de réponse au délégué du Bâtonnier, et dissimulations. L'ensemble de ces faits est susceptible de constituer un manquement aux principes essentiels de dignité, de confraternité, d'honneur et de probité édictés à l'article 1.3 du règlement intérieur.
- Non paiement de salaires dus à une salariée du cabinet en dépit d'une décision de justice. Manquement aux principes essentiels notamment à la probité, à la délicatesse et à l'honneur tels qu'édictés à l'article 1.3 du règlement intérieur.
- Manquement aux obligations de diligence et de dévouement édictés

à l'article 1.3 du règlement intérieur et à l'article 156 du décret N° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié par le décret n°2005-531 du 24 mai 2005. Manquement aux principes essentiels édictés au même article 1.3 du règlement intérieur et notamment de probité, délicatesse et confraternité.

- Condamnation pour agression sexuelle sur descendants mineurs. Manquement aux principes essentiels notamment à l'honneur édictés à l'article 1.3 du règlement intérieur.

- Non exécution de décisions statuant au fond et par nature exécutoires, faits constituant dans les termes de l'article 183 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié par le décret n°2005-531 du 24 mai 2005, un manquement à la déontologie de l'avocat de même qu'une violation des principes d'honneur et de probité visés à l'article 1.3 de notre règlement intérieur.

- Manquement aux obligations de diligence édictées à l'article 1.3 du règlement Intérieur et à l'article 156 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié par le décret n°2005-531 du 24 mai 2005. Manquement aux principes essentiels édictés au même article 1.3 du règlement intérieur et notamment à la délicatesse, la confraternité, à la probité et l'honneur.

- Manquement à l'égard d'une personne âgée sous curatelle aux dispositions de l'article 11.3 du règlement intérieur interdisant le pacte de quota litis. Manquement aux principes de probité, d'honneur et de délicatesse tels qu'ils sont définis à l'article 1.3 du règlement intérieur.

- Manquement aux principes essentiels de confraternité et de diligence, tels qu'ils sont définis par les dispositions de l'article 1.3 du règlement intérieur.

Informations

Attention!

Pour des raisons de sécurité liées à la tenue de procès sensibles au sein du Palais de justice, l'entrée située rue de Harlay sera fermée du **vendredi 17 novembre au mercredi 20 décembre 2006**.

Centre de documentation

Bibliothèque électronique - Navis fiscal

La base des éditions Francis Lefebvre Navis fiscal est maintenant accessible librement sur tous les postes de la BE.

Elle contient:

- le code et le mémento depuis 2002;
 - la documentation de base commentée;
 - le feuillet rapide et le bulletin fiscal depuis 2003;
 - le bulletin des conclusions fiscales depuis 2001;
 - les décisions de la revue de jurisprudence fiscale depuis 1975;
 - des formulaires de procédure fiscale.
- Dorénavant, les bases Navis social et droit des affaires sont mises à jour de façon hebdomadaire dans la version internet, tout comme Navis fiscal.

Mme Aline Zucco
Tél. : 01 44 32 47 47
E-mail : azucco@avocatparis.org

Europe

Pratique du droit communautaire des affaires

La délégation des Barreaux de France organise son prochain séminaire-école les **jeudi 16 et vendredi 17 novembre** à Bruxelles, sur le thème «Pratique du Droit communautaire des affaires». Au programme:

- «Le droit communautaire des sociétés»;
- «La fiscalité communautaire»;
- «La libre circulation des travailleurs»;
- «La responsabilité sociale des entreprises»;

- «La politique commerciale et la lutte anti-dumping»;

- «Les règles communautaires de concurrence»;

- «La protection des droits de propriété industrielle par le droit communautaire»;

- «La réglementation communautaire des marchés publics».

Le programme complet est disponible sur le site de la DBF.

Délégation des Barreaux de France
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax: 00 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com

Agenda



Colloque EFB

L'Ecole de Formation Professionnelle du Barreau organise, le **lundi 6 novembre de 18h à 20h** à la Bibliothèque de l'Ordre, un colloque sur le thème «Regards croisés - Droit Public & Droit Privé - La responsabilité des constructeurs» proposé par M. Yann Aguila, Maître des requêtes au Conseil d'Etat et sous la présidence de MM. Jean-François Péricaud, avocat à la Cour, Hugues Perinet-Marquet, professeur à l'Université de Paris II, et Christophe Guettier, professeur des Universités en fonction au Conseil d'Etat. Au programme:

- «Le droit de la responsabilité des constructeurs se prête particulièrement bien à un dialogue entre privatistes et publicistes ; dans ce domaine, les deux ordres de juridiction s'inspirent des mêmes règles. Y a-t-il des différences d'approche entre droit public et droit privé? Quelles sont leur portée et leurs justifications? Peut-on identifier des convergences, des préoccupations communes? Quels enseignements peut-on tirer de cette comparaison? »;
- Le cycle de conférences «Regards croisés - Droit public & Droit privé»

propose des échanges entre privatisés et publicistes, autour de sujets d'intérêt commun.

EFB - Direction de la Formation Continue
63 rue de Charenton - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 78 37 ou 78 38
Site : www.efb-paris.avocat.fr

Commission Fiscale ACE

La Commission fiscale de l'ACE (Avocats Conseils d'entreprises) organise un colloque, le **lundi 13 novembre de 14h15 à 17h15** à la Maison du Barreau, sur le thème «La pratique des tribunaux administratifs en matière de contentieux fiscal».

Ce colloque sera animé par M. Yann Leclerc, président de cette Commission. Interviendront notamment M. Frédéric Seval, Commissaire du Gouvernement à la 2^e Chambre du Tribunal administratif de Paris, Mme Christelle Oriol, Commissaire du Gouvernement à la 2^e Chambre du Tribunal administratif de Paris, M. Robert Le Goff, Président du Tribunal administratif d'Orléans, M. Daniel Gutmann, Professeur agrégé à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Directeur du Centre de Politique Fiscale.

Mme Sandrine Lagorce, ACE
Tél. : 01 47 66 30 07
E-mail : s.lagorce@avocatline.com
Site : www.avocats-conseils.org

La filiation dans tous ses états

L'association française des femmes des carrières juridiques (AFCJ) organise son colloque annuel le **mardi 14 novembre de 13h30 à 18h** en la grand'chambre de la Cour de cassation, sur le thème «Actualités 2006: la filiation dans tous ses états».

Au programme :

- «La filiation par le sang et ses limites: l'accouchement sous X»;
- «La filiation adoptive et l'homoparentalité»;
- «La procréation médicalement assistée»;

- «Le nom»;
- «L'autorité parentale»;
- «La succession: les nouvelles règles».

Mme Françoise Busseron-Genty,
avocat à la Cour
Tél. : 01 42 22 04 95
E-mail : fr.genty.avocat@wanadoo.fr

40 ans de structure dualiste en France

Le Centre de Recherche sur le Droit des Affaires (Creda) organise, en partenariat avec le Barreau de Paris, un colloque sur le thème «La société à directoire, forme d'élection de la gouvernance? 40 ans de structure dualiste en France», le **mercredi 15 novembre de 14h à 18h** à la Maison du Barreau.

Au programme :

- «Les règles du jeu et le jeu des règles: la gouvernance imposée, la gouvernance choisie, la gouvernance dévoyée, la gouvernance éclairée»;
- «Regards de la pratique: la société à directoire, pour quoi faire?»;
- «Le point de vue de nos voisins étrangers».

Ce colloque sera suivi d'un cocktail. Places limitées, inscriptions préalables nécessaires.

CREDA - 27 avenue de Friedland - 75008 Paris
Tél. : 01 55 65 72 93 - Fax : 01 55 65 77 44
E-mail : creda@ccip.fr

Ateliers Omnidroit

Les Editions Dalloz, les Editions Francis Lefebvre, les Editions législatives, Francis Lefebvre Formation et Elegia Formation, ont mis en commun leur expertise, leurs systèmes de veille et de traitement de l'actualité juridique, leurs auteurs et leur documentation pour créer les Ateliers Omnidroit.

La première édition de cet événement professionnel se tiendra les **jeudi 16 et vendredi 17 novembre**, au Palais des Papes, à Avignon.

28 ateliers pratiques et d'actualité,

dans toutes les disciplines du droit (sociétés, travail, immobilier, fiscal, pénal, famille, procédure), seront ouverts aux avocats et juristes, parmi lesquels ils pourront choisir 4 ateliers et valider 16 heures de formation sur deux journées.

Programme détaillé
et informations complémentaires :
Tél. : 01 40 64 53 22 ou 54 41
E-mail : info@ateliersomnidroit.fr
Site : www.ateliersomnidroit.fr

Les abus de position dominante

Le Comité national français de la Chambre de commerce internationale (CNFCCI) organise un séminaire le **mercredi 22 novembre de 9h à 12h45** dans ses locaux (38, cours Albert 1^{er} - 75008 Paris), sur le thème: «Les abus de position dominante: quels risques et quelles perspectives pour les entreprises?». Au programme :

- «Notion de dominance et caractérisation des abus»;
- «Position dominante et protection de la propriété intellectuelle»;
- «Les projets de la Commission Européenne sur l'application de l'article 82 du traité de l'Union Européenne»;
- «La place de l'analyse économique dans l'application de l'article 82».

CNFCCI - 9, rue d'Anjou - 75008 Paris
Tél. : 01 42 65 12 66 - Fax : 01 49 24 06 39
E-mail : cnfcci@dial.oleane

Campagne
pour les
élections

Au dauphinat

Palais littéraire et musical

Les prochaines soirées du Palais littéraire et musical, présidée par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, auront lieu, à la Bibliothèque de l'Ordre à **20h45 :**

- le **mercredi 8 novembre**: M. Xavier Normand-Bodard, AMCO, évoquera «Thomas More, martyr de la conscience de la justice et de la liberté»;

- le **mercredi 15 novembre**: M. Christian Charrière-Bournazel, avocat à la Cour, AMCO, parlera de «Samuel Beckett et Eugène Ionesco».

M. Bruno Richard, AMCO, Secrétaire général
Tél. : 01 42 44 10 44

M. Patrick Michaud

Dans le cadre de la campagne pour le dauphinat, M. Patrick Michaud organise :

- le **jeudi 9 novembre à 20h15** à la Maison du Barreau, une soirée «Jazz au Palais» avec l'équipe de Jazz Attitude. Seront notamment présents MM. Eric-Denis Ferré, Eric Dezeuze, Didier Lefebvre, Bernard Meiranesio et Yves Tournois, avocats à la Cour.

M. Patrick Michaud, AMCO,
24, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. : 01 43 87 88 91 - Fax : 01 43 87 60 65
E-mail : pmichaud@michaud2006.com
Site : www.michaud2006.com

- le **mercredi 15 novembre de 15h à 18h** au Palais du Luxembourg, une réunion de réflexion, sous le parrainage de M. François Zocchetto, sénateur de la Mayenne et vice-président de la commissions des lois, sur le thème «Développement économique et déontologie de l'avocat».

Seront notamment présents : M. le Bâtonnier Henri Ader, M. Yves Tournois, Président d'honneur de l'Union Nationale des CARPA, M. Jean-François Prat, MCO, Mme Claude Nocquet, Conseiller à la Cour de cassation et présidente de la commission des sanctions de l'AMF, MM. Dominique Borde, Yves Wehrli, Alain Bensoussan et Jacques Salès, avocats à la Cour.

Réservations :
Tél. : 01 43 87 64 53 - Fax : 01 43 87 60 65
E-mail : jleclerd@cercle-du-barreau.org

Campagne pour le dauphinat

L'association des avocats pour un barreau pluriel (AAPBP) organise un débat des candidats au dauphinat le **lundi 13 novembre à 18h** à la Bibliothèque de l'Ordre.

Après s'être présentés et avoir décliné leur programme, les candidats répondront dans un temps chronométré à deux questions imposées puis à des questions tirées au sort parmi celles envoyées par les internautes à l'association.

Les débats seront animés par M. Rabah Hached, avocat à la cour, Président de l'AAPBP, candidat au Conseil de l'Ordre.

Entrée libre sur inscription.

Rabah Hached, avocat à la cour
Tél. : 01 44 18 95 26 - Fax : 01 56 28 16 61
Email : hached.rabah@9business.fr

Au Conseil Il Palazzo Italiano

Le dîner inaugural de l'association des avocats italiens et amoureux de l'Italie «Il Palazzo Italiano» aura lieu le **mardi 14 novembre à 20h** au Restaurant «Lei» (17, avenue de La Motte Picquet - 75007 Paris).

Paf : 70 € (élèves-avocats : 35 €).

M. Alfredo Allegra, avocat à la Cour
Président-fondateur de l'Association
Tél. : 01 45 00 01 46
Toque : E 0345

Vie du Palais

Réunions de l'Anah

Les deux prochaines réunions de la section parisienne de l'Association nationale des avocats honoraires (ANAH), autour des élections ordinaires 2006, se tiendront à la Bibliothèque de l'Ordre :

- le **mercredi 8 novembre à 15h**, pour l'audition des candidats au Dauphinat ;
- le **mercredi 15 novembre à 15h**, pour l'audition des candidats au

Conseil de l'Ordre.

Sera notamment abordé le thème de «l'avenir de nos retraites».

Mme Jacqueline Bromberger,
avocat honoraire
Tél. : 01 42 88 57 74 - E-mail : jibro@noos.fr

Association Colette Bosquet

L'association Colette Bosquet exposera ses sculptures du **lundi 9 au dimanche 19 novembre** à la Mairie du 5^e (21, place du Panthéon).

Cette exposition présentera un ensemble d'environ quatre-vingt pièces axées sur le mouvement corporel, qu'il soit statique ou dynamique, tel qu'il s'exprime dans la danse, le sport, ou mouvement intérieur comme dans l'expression d'un visage.

Entrée libre.

Mme Colette Bosquet, avocat honoraire
1, rue l'Abbé de l'Epée - 75005 Paris
Tél. : 01 46 34 40 45
Portable : 06 81 25 91 74
E-mail : colette.bosquet@orange.fr

Groupe catholique du Palais

La messe du souvenir, en mémoire des membres de la famille judiciaire décédés depuis novembre 2005, sera célébrée le **jeudi 9 novembre à 18h30** en la chapelle du «Bon Conseil» (6 rue Albert de Lapparent 75007 Paris).

Cette messe sera suivie d'un dîner sur place.

Mme Marie-Nicole Sauton
Inscriptions pour le dîner (Paf : 35 €)
83, rue de Monceau - 75008 Paris
Tél. : 01 45 61 02 24 - Fax : 01 45 62 06 37
E-mail : mn.sauton@wanadoo.fr
M. Denis Talon, AMCO, Président de l'association

18^e Concours international de plaidoiries

Comme chaque année depuis 1990, le Mémorial de Caen, musée pour la paix, le Barreau et la Ville de Caen organisent un concours international

de plaidoiries.

Des avocats venus du monde entier se retrouveront le **dimanche 4 février 2007** au Mémorial.

Chaque candidat présentera une plaidoirie ayant pour thème un cas réel et individuel de violation des droits de l'homme tiré de l'actualité récente.

Un prix sera remis à l'issue du concours. Pour y participer, toutes les inscriptions doivent être adressées **avant le 13 novembre 2006**.

Mémorial de Caen
Esplanade Eisenhower - BP 6261
14066 Caen Cedex 04
Tél. : 02 31 06 06 44 - Fax : 02 31 06 06 70
E-mail : vdurel@memorial-caen.fr
Site : www.memorial-caen.fr

Chaîne Casella

Le dîner annuel de la Chaîne Casella aura lieu, sous la présidence de M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, le **lundi 13 novembre à 20h** à la Maison du Barreau.

Paf. : 60 € par personne.

M. Jérôme Charpentier, avocat à la Cour
37, rue Davioud - 75116 Paris
Tél. : 01 45 20 67 31
Fax : 01 45 20 67 33

Droits du conjoint survivant, trois ans après la réforme des retraites

L'association Française des Docteurs en Droit (AFDD) organise une conférence le **mardi 14 novembre à 18h** à la Maison du Barreau, sur le thème : « Les droits du conjoint survivant, trois ans après la réforme des retraites ».

Cette conférence sera présentée par M. Gilles Not, Directeur juridique de la Caisse Nationale du Barreau Français et membre de l'association.

Secrétariat de l'AFDD
8 rue Saint Augustin - 75002 Paris
Tél. : 01 42 96 05 02
Fax : 01 42 96 10 87
E-mail : contact@afdd.fr

Remember Budapest

L'association internationale des juristes juifs (AIJJ) organise une conférence internationale du **jeudi 16 au dimanche 19 novembre** à Budapest (Hongrie).

Cette conférence commémorera, pour la première fois, la mémoire des avocats et juristes qui ont péri en Hongrie durant la Shoah et affirmera, auprès des autorités et des élites de Hongrie, la solidarité et la vigilance des avocats français face à la montée des périls actuels.

Association Internationale des Juristes Juifs
105, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris
Tél. : 01 56 33 30 30 - Fax : 01 46 22 64 40
E-mail : jroubache.avocat@giepolaris.com
Site : www.reg.co.il/rememberbudapest

Rentrée d'Initiadrroit

La Rentrée d'Initiadrroit, organisée par le Bâtonnier Yves Repiquet, le Recteur Maurice Quenet et présidée par MM. Pascal Clément, Garde des Sceaux et Gilles de Robien, Ministre de l'Education Nationale, aura lieu le **vendredi 17 novembre à 10h45** dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (45, rue des écoles - 75006 Paris).

Au programme :

- Projection d'un film sur l'expérience d'avocats intervenant dans les lycées et collèges de Paris dans le cadre de la convention signée avec le Rectorat de Paris en application des circulaires ministérielles régissant l'Education Civique et l'Education Civique Juridique et Sociale ;

- Réactions d'élèves, de professeurs et d'avocats ;

- Point de vue de M. l'Ambassadeur André Lewin, Président de l'Association Française pour les Nations Unies, sur l'initiative des avocats au service du Droit dans la Cité.

Places limitées, inscriptions préalables nécessaires.

Initiadrroit
E-mail : larentreeinitiadrroit@avocatparis.org



Initiadrroit et les élèves des collèges et lycées parisiens ont besoin de tous !

Trois nouvelles réunions

Initiadrroit se dérouleront à la Maison du Barreau les :

- lundi 30 octobre de 10h à 12h ;
- lundi 6 novembre de 14h à 16h ;
- mardi 21 novembre de 10h à 12h.

Au cours de ces réunions, vous aurez la possibilité de vous renseigner sur les interventions d'avocats qui sont organisées dans le cadre des cours d'éducation civique (de la 6^e à la 3^e) et d'éducation civique juridique et sociale (de la seconde à la terminale).

Mme Véronique Hernandez
Tél. : 01 44 32 48 54
E-mail : vhernandez@avocatparis.org

Corses et amis de la Corse du Palais

Le dîner annuel de l'Association des Corses et amis de la Corse du Palais aura lieu le **lundi 20 novembre à 20h30** au Restaurant « Le Così » (8 rue Cujas - 75005 Paris).

Paf : 70€ (à l'ordre de l'association des Corses du Palais).

Bureau des Associations de l'Ordre
Mme Laurence Le Tixerant
11, place Dauphine - 75053 Paris Cedex 01

Le Bulletin sur internet

Chaque lundi, en avant-première, retrouvez le Bulletin du Barreau de Paris sur le site :

www.avocatparis.org

Rédacteur en chef
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour
Rédactrice
Stéphanie Le Traou
Maquette
Emmanuelle Defosse



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Formation Continue Obligatoire

Dernier rappel: Les confrères qui ont participé à des colloques, conférences, séminaires de formation continue réalisés par des organismes extérieurs à l'EFB doivent impérativement adresser leurs attestations individuelles à ODA - Direction Formation Continue - 11, place Dauphine - 75001 Paris. Ceux qui ont été intervenants à ces formations ou ceux qui ont publiés des écrits juridiques doivent fournir des attestations identiques.



EFB
PARIS

Direction de la
formation continue

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité . Coordinateur
“Regards croisés droit public & droit privé” La responsabilité des constructeurs Niveau 2	Lundi 6 novembre de 18h à 20h Bibliothèque ODA - Tarif : 50 € programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Y. Aguila J-F Péricaud
L’esclavage domestique en France Niveau 2	Mercredi 8 novembre de 17h à 20h EFB - Tarif : 70 € programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	O. Brisson
Fusions-Acquisitions à l’international quelles difficultés ? quelles solutions ? Niveau 2	Mardi 14 novembre de 9h30 à 17h Maison du Barreau - Tarif : 150 € programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	P. Patelin Cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre
Réussir son procès en Europe Niveau 2	Vendredi 17 novembre de 9h à 16h EFB - Tarif : gratuit Inscription par email : formation@jurisform.fr	C. Roth
Actualité du droit de la presse Niveau 2	Vendredi 17 novembre de 14h à 18h Bibliothèque ODA - Tarif : 80 € le cycle programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	T. Massis J-Y Dupeux
Réforme du droit des offres publiques Niveau 2	Jedi 23 novembre de 9h30 à 11h30 Cabinet Allen & Overy - Tarif : gratuit programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	M. Loy Cabinet Allen & Overy
Les “class actions” à la Française Niveau 2	Jedi 30 novembre de 9h30 à 11h30 Cabinet Clifford Chance - Tarif : gratuit programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	J.P Grandjean Cabinet Clifford Chance
Introduction au droit des trusts et des fiducies : aspects juridiques et fiscaux Niveau 2	Vendredi 1 ^{er} décembre de 17h30 à 20h Bibliothèque ODA- Tarif : 50 € programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	L. Chambaz
Location d’actions Niveau 2	Lundi 4 décembre de 9h30 à 11h30 Cabinet Gide - Tarif : gratuit programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	T. Jacomet Cabinet Gide Loyrette Nouel
L’actualité du droit immobilier Niveau 2	Jedi 7 décembre de 14h30 à 20h EFB - Tarif : 150 € programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	J-F Péricaud

E-LEARNING

Mes Chers Confrères,

L'EFB débute la mise en place de formations en ligne. Le premier module créé : «La réforme des procédures civiles» s'adresse à tous les avocats du Barreau de Paris. Il a été conçu en partenariat avec avec l'ENM, le TGI de Paris et Lexbase. Nous avons ainsi voulu, non seulement vous permettre de valider 4 heures de formations gratuites, mais aussi vous encourager à vous former en ligne.

Connectez-vous sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr à la page Formation Continue, puis e-learning

Bonne Formation à tous !

Gérard Nicolay, Directeur de l'EFB



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est **impératif** de s'inscrire en adressant un email à : commissions.ouvertes@avocatparis.org (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous les avocats. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.
Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant
Renseignements et inscriptions : Mlle Pauline Rousseau Fax : 01 44 32 49 93 - Email : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Commission ouverte de **Droit International**

Responsable : M. le Bâtonnier Bernard Vatier
Lundi 6 novembre à 9h, Salle du Barreau

Commission de la **Famille**

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq
Exceptionnellement le lundi 6 novembre à 18h30, Auditorium
Thème : « La solidarité passive des époux ».
Intervenants : Mme Hélène Poivey-Leclercq, avocat à la Cour et M. Jérôme Casey, avocat au Barreau de Bordeaux et Maître de Conférences à l'Université Montesquieu Bordeaux IV.

Commission ouverte de **Droit social**

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson et M. Paul Bouaziz
Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>
Jeudi 9 novembre à 18h, Bibliothèque de l'Ordre
Thème : «La relance du dialogue social. Conseiller social d'un Premier ministre : pour quoi faire ?».
Organisation et animation : M. Pierre Brégou (Cabinet Delhomme et associés), avocat à la Cour.
Intervenants : M. Dominique-Jean Chertier, directeur général adjoint chargé des affaires sociales du groupe Safran, ancien conseiller social au cabinet de M. le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin.

Commission du droit de la **Presse**

Responsables : M. Christophe Bigot et Mme Camille Potier
Lundi 13 novembre de 9h15 à 17h, à la 1^{re} Chambre de la Cour d'appel
9h30 : «Les droits de la personnalité: un état de droit positif»,
11h00 «Le traitement judiciaire des droits de la personnalité»,
14h30 : «La nature des droits de la personnalité en questions».

Commission de la **Famille**

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq
Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables
Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real
Jeudi 16 novembre à 18h, salle du Barreau
Thème : «La technique du renvoi et le rappel des principes de droit international privé en matière d'incapacité».
Intervenant : M. Alexandre Boiche, avocat à la Cour.

Commission ouverte de **Droit social**

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, et M. Paul Bouaziz
Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>
Jeudi 16 novembre de 16h à 19h, Auditorium
Thème : «Le départage prud'homal».
Organisation et animation : M. Eryck Schekler.
Intervenants : M. Stéphane Chatillon, juge départiteur et Mme Evelyne Serverin de l'IRERP/CNRS.

Commission **Droit social**

Responsables :
Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, et M. Paul Bouaziz
Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>
Jeudi 30 novembre de 14h à 18h, Auditorium
Atelier de droit social
Thème : «Les règles du droit du travail et les procédures collectives».
Organisation et animation :
M. Frédéric Sicard, avocat à la Cour et Mme Safia Bazi, avocat à la Cour.

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : www.avocatparis.org

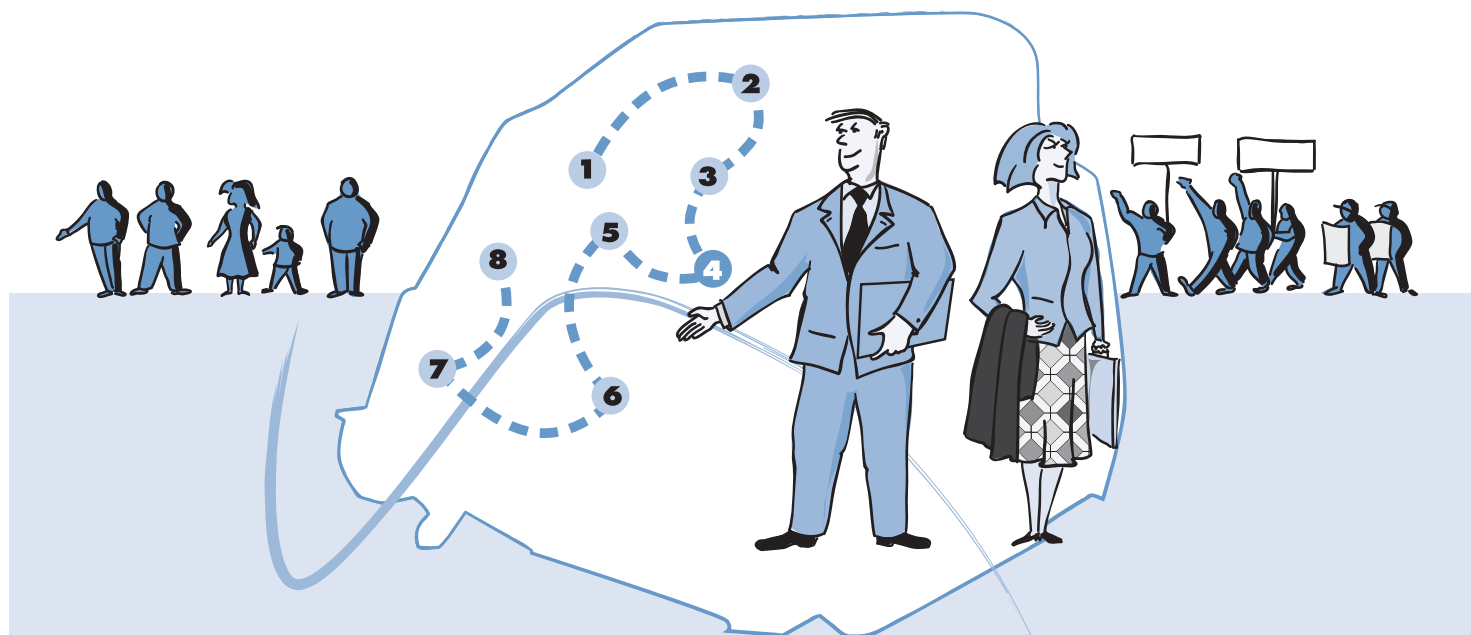
Tour de Paris

Avec les Cahiers Sociaux du Barreau de Paris

DU DROIT SOCIAL

4^E ÉTAPE

Égalité ou discrimination positive ?



Jeudi 16 novembre 2006 de 9h00 à 11h00

Cabinet Gide Loyrette Nouel
28, cours Albert 1^{er} • 75008 Paris

Accueil des participants à partir de 8h30 (salle Pierre Gide)
Formation gratuite (places limitées)
Inscriptions : vojvodic@gide.com

Validation au titre de la Formation Continue Obligatoire

Conception et illustration : François Häcker